|  |  |
| --- | --- |
| **Point de l'ordre du jour: PL 2** | **Révision 1 duDocument C23/25-F** |
| **6 juillet 2023** |
| **Original: anglais** |
|  |  |
| Rapport de la Secrétaire générale |
| renforcer la présence régionale de l'UIT |
| **Objet**Le présent document rend compte de la contribution de la Présence régionale de l'UIT à l'accomplissement du mandat de l'Union. Il renseigne sur les activités menées au plan régional pour mettre en application le Plan stratégique de l'UIT, le Plan d'action de Buenos Aires et les initiatives régionales.Il donne aussi des informations sur l'utilisation des sources de financement ordinaires et extrabudgétaires pour les activités des bureaux régionaux et de zone en 2022. Il présente des renseignements sur les effectifs des divers bureaux régionaux et de zone pendant l'année considérée, ainsi que d'autres renseignements opérationnels, notamment sur les bourses accordées dans chaque région et les missions d'experts.**Suite à donner par le Conseil**Le Conseil est invité à **prendre note** du rapport figurant dans le présent document.**Lien(s) pertinent(s) avec le plan stratégique**Présence régionale.**Incidences financières**Aucune.\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**Références***Document* [*C23/INF/7*](https://www.itu.int/md/S23-CL-INF-0007/en) *du Conseil;* [*Résolution 25*](https://www.itu.int/en/council/Documents/basic-texts/RES-025-F.pdf) *(Rév. Dubaï, 2018) et* [*Résolution 25*](https://www.itu.int/en/council/Documents/basic-texts-2023/RES-025-F.pdf) *(Rév. Bucarest, 2022) de la Conférence de plénipotentiaires;* [*Plan d'action de Kigali, Rapport final de la Conférence mondiale de développement des télécommunications (Kigali, 2022)*](https://www.itu.int/fr/publications/ITU-D/Pages/publications.aspx?parent=D-TDC-WTDC-2022&media=electronic) |

# 1 Rappel

1.1 Dans sa Résolution 25 (Rév. Bucarest, 2022), sur le renforcement de la présence régionale, la Conférence de plénipotentiaires invite l'UIT à "continuer de renforcer les fonctions des bureaux régionaux et des bureaux de zone, afin qu'ils puissent jouer un rôle important dans la mise en œuvre du plan stratégique, des programmes et des projets de l'UIT, ainsi que des initiatives régionales établies dans le Plan d'action de Kigali conformément à la Résolution 17 (Rév. Kigali, 2022) de la Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT), dans les limites des ressources disponibles, notamment celles allouées par le plan financier et celles provenant d'autres sources pertinentes, telles que les contributions volontaires et les parrainages", et dans sa Résolution 157 (Rév. Bucarest, 2022), sur le renforcement des fonctions d'exécution et de suivi de projets à l'UIT, charge le Secrétaire général "de soumettre au Conseil un rapport annuel détaillé sur les progrès accomplis dans l'exercice des fonctions énoncées au numéro 118 de la Constitution et dans la mise en œuvre de la présente Résolution, contenant des recommandations sur la manière d'améliorer l'exécution des programmes et des projets à l'UIT".

1.2 Conformément à cette résolution, les efforts se sont poursuivis en 2022 en vue de renforcer la présence régionale de l'UIT en prenant différentes mesures pour permettre à l'Union de mieux répondre aux besoins particuliers des régions et de proposer, avec efficacité et en temps voulu, des produits et des services de qualité aux niveaux national et régional.

1.3 Le présent rapport rend compte de la mise en œuvre du plan d'action et des initiatives régionales. Il donne aussi des informations sur l'utilisation des sources de financement ordinaires et extrabudgétaires pour les activités des bureaux régionaux et de zone en 2022. Il présente des renseignements sur les effectifs des divers bureaux régionaux et de zone pendant l'année, ainsi que d'autres renseignements opérationnels, notamment sur les bourses accordées dans chaque région et les missions d'experts. Il est complété par le Document d'information [C23/INF/7](https://www.itu.int/md/S23-CL-INF-0007/en), dont les annexes détaillent les renseignements suivants:

Annexe 1: Principaux résultats obtenus en 2022, par région

Annexe 2: Contribution aux travaux des autres Secteurs et du secrétariat général

Annexe 3: Activités d'appui à l'autonomisation des bureaux régionaux et des bureaux de zone

Annexe 4: Résumé des dépenses des bureaux régionaux et des bureaux de zone en 2022

Annexe 5: Niveau de mise en œuvre du plan opérationnel ainsi que des projets en 2022, par région

Annexe 6: Ventilation des dépenses des bureaux régionaux et des bureaux de zone en 2022, par catégorie

Annexe 7: Bourses accordées et experts recrutés en 2022

Annexe 8: Résumé des effectifs par bureau régional et bureau de zone

Annexe 9: Répartition des effectifs par bureau régional et bureau de zone

# 2 Examen de la présence régionale de l'UIT

2.1 Aux termes de la Résolution 25 révisée (Rév. Dubaï, 2018), le Secrétaire général est chargé de procéder à un examen global de la présence régionale de l'UIT. Les éléments à prendre en compte dans l'examen sont indiqués dans l'Annexe de la Résolution. À sa session de 2019, le Conseil a approuvé la Décision 616, par laquelle le Secrétaire général est chargé de procéder à un examen de la présence régionale afin d'en améliorer l'efficience et l'efficacité. Le cabinet Price Waterhouse Coopers (PwC) a été sélectionné pour mener cet examen et a rendu son rapport en juillet 2020; il formule dans celui-ci des recommandations pour l'amélioration de la présence régionale, auxquelles est joint un plan d'action. Le rapport a été présenté au Conseil en 2020 (Document [C20/74](https://www.itu.int/dms_ties/itu-s/md/20/cl/c/S20-CL-C-0074%21%21PDF-F.pdf)) et a ensuite été transmis au Groupe de travail du Conseil sur les ressources financières et les ressources humaines (GTC‑FHR) afin de déterminer les orientations possibles concernant la suite à donner à ces recommandations. Le GTC-FHR a chargé un groupe ad hoc de mener une évaluation et de lui rendre compte avant la prochaine session du Conseil.

2.2 Le groupe ad hoc a présenté ses conclusions au GTC-FHR, qui les a approuvées le 3 juin 2021. À la consultation virtuelle des conseillers tenue en juin 2021, le secrétariat a été chargé de donner suite au rapport conformément à ces conclusions.

2.3 Le plan d'action recommandé par PwC dans son rapport pour le renforcement de la présence régionale de l'UIT comportait quatre axes de mise en œuvre ventilés en 15 recommandations et 50 mesures d'appui. Le secrétariat a établi un programme de travail pour appliquer intégralement les sections du rapport de PwC qui relèvent de sa compétence (sur la base des décisions prises par le groupe ad hoc) d'ici à fin 2023. Le plan de travail envisagé est divisé en trois tableaux où les 60 mesures issues du rapport de PwC sont réparties dans les catégories suivantes:

i) mesures en cours;

ii) recommandations dont l'application est achevée; et

iii) recommandations qui nécessitent une décision du Conseil.

Le groupe ad hoc a proposé que le secrétariat publie sur le site web du Conseil un tableau de bord permettant aux membres de consulter l'état d'avancement du programme de travail. Le GTC‑FHR a approuvé cette recommandation à sa réunion des 25 et 26 janvier 2021 et le Conseil a adopté la décision à la consultation virtuelle des conseillers en juin 2021.

Le tableau de bord peut être consulté par les membres sur la page web de la présence régionale, dans la section "Conseil" du site web de l'UIT, à l'adresse suivante: <https://www.itu.int/en/council/ties/Pages/regional-presence-dashboard.aspx>.

2.4 L'application des recommandations formulées par PwC dans son rapport devrait être achevée, dans les délais prévus, d'ici à fin 2023. La priorité est actuellement de terminer d'établir les délégations de pouvoir au personnel régional et d'élaborer les stratégies régionales et d'approuver celles-ci.

2.5 Par la suite, la présence régionale fera l'objet d'un examen continu. À cet égard, un suivi rigoureux sera effectué par le BDT, par des examens de l'Unité de l'audit interne de l'UIT (un examen de la région Afrique a ainsi été effectué récemment), et par un suivi régulier des recommandations du Comité consultatif indépendant pour les questions de gestion (CCGI). Toutefois, des examens d'ensemble (semblables à celui mené à bien par PwC) seront réalisés à la demande du Conseil.

# 3 Établissement d'un bureau de zone de l'UIT pour l'Asie du Sud

3.1 L'accord de pays hôte relatif à l'ouverture d'un bureau de zone et d'un centre d'innovation de l'UIT pour l'Asie du Sud à New Delhi (Inde) a été conclu le 3 mars 2021.

3.2 À la suite de cet accord, le BDT et le Gouvernement indien ont collaboré tout au long de l'année 2022 pour régler les dispositions logistiques et administratives nécessaires à la mise en service du bureau.

3.3 Le 22 mars 2023, le Bureau régional et le Centre d'innovation de l'UIT pour l'Asie du Sud ont été inaugurés par Son Excellence Narendra Modi, Premier Ministre de l'Inde, en présence de ministres des TIC et de représentants d'autorités de réglementation, d'organismes des Nations Unies et du secteur privé. La cérémonie a été suivie d'un forum régional de l'innovation, d'expositions et d'une réunion commune d'ouverture du Centre d'innovation organisée dans les locaux du Bureau régional. Lors du Forum régional sur l'innovation, les ministres des TIC ont fait part de suggestions et de propositions intéressantes pour la mise en place du Bureau régional et du Centre d'innovation. Les activités du Centre d'innovation auront une portée mondiale.

# 4 Résultats obtenus au niveau régional en 2022 (plan opérationnel, initiatives régionales et projets)

4.1 La mise en œuvre des initiatives régionales et l'exécution des programmes, des projets et des activités sur le terrain sont effectuées sous la direction des bureaux régionaux et des bureaux de zone. Les résultats obtenus sont communiqués régulièrement au Groupe consultatif pour le développement des télécommunications (GCDT) et au Conseil.

4.2 Après les perturbations survenues dans l'organisation des conférences mondiales de l'UIT en 2020 et 2021 en raison de la pandémie de COVID-19, les conférences mondiales organisées par l'UIT en 2022 ont été au nombre de trois, ce qui était sans précédent: l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications de 2020 (AMNT-20), tenue à Genève en mars, la Conférence mondiale de développement des télécommunications de 2022 (CMDT-22), tenue à Kigali en juin, et la Conférence de plénipotentiaires de l'UIT de 2022 (PP-22), tenue à Bucarest en septembre.

4.3 Le BDT a aussi subi le contrecoup des déficits budgétaires de l'UIT, en raison de produits inférieurs aux projections pour la période considérée. En dépit de la contraction du temps de travail imposée par l'organisation des conférences mondiales de 2022 (dont la CMDT) et les contraintes budgétaires, le BDT a maintenu un taux d'exécution élevé pour les activités menées au titre du budget du plan opérationnel en 2022. Le BDT a réalisé au titre du plan opérationnel des activités d'un montant de 4,1 millions CHF. Le tableau ci‑après présente le détail du budget du plan opérationnel et de son exécution pour l'année 2022.

Tableau 1 – Mise en œuvre du plan opérationnel du BDT en 2022

*(montants en milliers de francs suisses (CHF))*

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Objectif | Niveau de mise en œuvre (en milliers de CHF) | Activités en Afrique | Activités dans les Amériques | Activités dans les États arabes | Activités en Asie‑Pacifique | Activités dans la CEI | Activités en Europe |
| Objectif 1 – Coordination | 1 266 | 1 | 1 | 2 | 1 | 2 | 1 |
| Objectif 2 – Télécommuni-cations/TIC modernes et sécurisées | 522 | 3 | 9 | 1 | 2 | 5 | 6 |
| Objectif 3 – Environnement propice | 853 | 5 | 4 | 2 | 1 | 6 | 5 |
| Objectif 4 – Société numérique inclusive | 663 | 7 | 5 | 6 | 3 | 6 | 7 |
| **Total** | **3 304** | **16** | **19** | **11** | **7** | **19** | **19** |

4.4 Les activités liées aux projets ont conservé un rythme important en 2022 avec 113 projets au total, financés au moyen des ressources indiquées au Tableau 2.

Tableau 2 – Dépenses liées à la mise en œuvre des projets en 2022

*(montants en milliers de dollars des états-Unis (USD))*

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Région | Fonds d'affectation spéciale | FDTIC | Financement interne | TOTAL |
| Nombre de projets | Niveau de mise en œuvre(en milliers de USD) | Nombre de projets | Niveau de mise en œuvre(en milliers de USD) | Nombre de projets | Niveau de mise en œuvre(en milliers de USD) | Nombre de projets | Niveau de mise en œuvre(en milliers de USD) |
| Afrique | 11 | 1 608 | 2 | 48 | 3 | 72 | **16** | 1 728 |
| Amériques | 8 | 3 193 | 0 | 0 | 3 | 59 | **11** | 3 251 |
| États arabes | 7 | 471 | 0 | 0 | 2 | 70 | **9** | 542 |
| Asie-Pacifique | 16 | 1 594 | 0 | 0 | 3 | 188 | **19** | 1 782 |
| CEI | 4 | 114 | 0 | 0 | 5 | 119 | **9** | 233 |
| Europe | 3 | 1 086 | 0 | 0 | 1 | 42 | **4** | 1 128 |
| Multirégions | 25 | 3 837 | 8 | 743 | 12 | 948 | **45** | 5 529 |
| **Total** | **74** | **11 902** | **10** | **791** | **29** | **1 498** | **113** | **14 192** |

4.5 Le Conseil a décidé en 2018 d'affecter des ressources pour le financement de projets visant à mettre en œuvre les initiatives régionales issues de la CMDT-17. Pour la période 2018‑2019, un montant de 2 millions CHF a été approuvé, et pour la période 2020‑2021, un montant additionnel de 3 millions CHF a été inscrit dans le Plan financier pour la période 2020-2023. Il n'a pas été alloué de fonds en 2022. Au cours de la période 2019‑2022, l'UIT a approuvé 97 projets pour un montant total de 58,9 millions CHF et a attribué 9,4 millions CHF de contributions en espèces à ces projets (dont des contributions provenant du Fonds de développement des TIC pour un montant de 3,3 millions CHF), ce qui représente une augmentation significative des financements mobilisés par le BDT pour des projets par rapport à la période précédente. Il convient de noter que 60 de ces projets (61% du total) ont bénéficié des financements affectés par le Conseil aux initiatives régionales.

4.6 La CMDT-22 a approuvé des initiatives régionales portant sur l'ensemble des objectifs stratégiques de l'UIT, et a ainsi créé des synergies entre les régions, qui seront exploitées pour la mise en œuvre des initiatives régionales. La mise en œuvre de ces initiatives régionales a déjà débuté, en articulant de façon cohérente le processus de planification opérationnelle, la planification des projets et la mise en œuvre des initiatives régionales. De l'avis du BDT, des fonds dédiés supplémentaires seront nécessaires pour appliquer ces initiatives régionales efficacement, comme il est précisé dans le Document [C23/26](https://www.itu.int/md/S23-CL-C-0026/en).

4.7 Les bureaux régionaux et les bureaux de zone ont contribué à la mise en œuvre du plan stratégique de l'UIT et du plan opérationnel de l'UIT-D. Les principaux résultats obtenus par région sont récapitulés dans l'Annexe 1 du Document C23/INF/7.

# 5 Contributions aux travaux des autres Secteurs et du secrétariat général

5.1 Les bureaux régionaux et les bureaux de zone ont contribué à la mise en œuvre du plan stratégique de l'UIT ainsi que des plans opérationnels de l'UIT-R, de l'UIT-T et du secrétariat général, comme indiqué dans l'Annexe 2 du Document C23/INF/7.

# 6 Structure et effectifs

6.1 Les Annexes 8 et 9 du Document [C23/INF/7](https://www.itu.int/md/S23-CL-INF-0007/en) indiquent la répartition, fin 2022, des effectifs des bureaux régionaux et des bureaux de zone par grade, par région et par bureau. La structure des différents bureaux régionaux et bureaux de zone ainsi que leurs effectifs tiennent compte, d'une part, des recommandations du Corps commun d'inspection des Nations Unies relatives aux moyens d'améliorer la présence régionale de l'UIT et, d'autre part, de la nécessité de mieux répondre aux attentes des membres.

6.2 Le renforcement des capacités des bureaux régionaux et des bureaux de zone se poursuit dans certains domaines de spécialisation, en recrutant des experts techniques associés et du personnel d'appui au titre des initiatives et des projets régionaux. Le recrutement de jeunes professionnels est désormais possible dans la région de l'Asie et du Pacifique, ce qui a apporté des ressources supplémentaires qui ont été décisives pour améliorer les prestations. La possibilité d'élargir cette approche à d'autres régions est à l'étude.

# 7 Activités d'appui à l'autonomisation des bureaux régionaux et des bureaux de zone

7.1 Les activités d'appui menées en 2022 pour autonomiser les bureaux régionaux et de zone sont décrites à l'Annexe 3. La nécessité pour ces bureaux de disposer de ressources humaines supplémentaires pour rendre l'UIT mieux à même de réaliser des activités plus profitables aux États Membres a été reconnue dans l'étude de PwC sur la présence régionale de l'UIT et dans plusieurs évaluations internes. Le BDT coopère étroitement avec les États Membres pour remédier à ce problème en détachant des experts auprès de l'UIT, et les premiers résultats sont encourageants. Ce faisant, il est possible non seulement de rendre l'action du BDT plus efficace en menant dans l'ensemble une action plus soutenue et plus large, mais aussi de créer des capacités supplémentaires au niveau des États Membres dans des domaines importants pour le développement national. Les États Membres sont invités à participer à l'effort ou à accroître leur contribution conformément à cette méthodologie.

7.2 Un autre aspect essentiel pour les résultats a consisté à améliorer la coordination avec le système des Nations Unies, grâce au détachement de fonctionnaires engagés à court terme auprès de plusieurs régions. Ce processus a débuté en 2021 dans la région Asie‑Pacifique et la région des États arabes, et a été élargi en 2022 à la région de la CEI et à la région Europe.

7.3 Dans la région Asie-Pacifique, un responsable de la coordination avec le système des Nations Unies pour le développement, y compris avec les Bureaux des Coordonnateurs résidents des Nations Unies, le Bureau des Nations Unies pour la coordination des activités de développement et les équipes de pays des Nations Unies, a été recruté pour approfondir et développer la coordination avec ledit système. Parmi les exemples de renforcement de la coopération avec les équipes de pays des Nations Unies, on citera le cas de la Thaïlande et de l'Indonésie, où il a été demandé à l'UIT de codiriger les groupes axés sur les résultats constitués au titre des plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable sur les questions de la transformation numérique et de l'innovation. En outre, il a été demandé récemment à l'UIT d'aider à l'élaboration de plans‑cadres de coopération pour le Bangladesh, le Bhoutan, la Malaisie, la Mongolie et le Viet Nam. Le responsable de la coordination avec le système des Nations Unies a été essentiel en associant les organismes des Nations Unies à d'autres domaines d'action de l'UIT, comme la Journée internationale des jeunes filles dans le secteur des TIC, l'inclusion numérique, les services numériques, le financement et les télécommunications d'urgence.

7.4 Dans la région des États arabes, un responsable de la coordination avec le système des Nations Unies a été recruté afin de concevoir une stratégie de mobilisation visant à renforcer et intensifier la coordination avec les Bureaux des Coordonnateurs résidents des Nations Unies, le Bureau des Nations Unies pour la coordination des activités de développement et les équipes de pays des Nations Unies. Cela a permis une collaboration effective aux plans‑cadres de coopération au niveau régional et ouvert la voie à davantage de collaboration en 2022. Le bureau a signé le plan-cadre de coopération relatif au Bahreïn et est en pourparlers au sujet des plans-cadres de coopération concernant les Émirats arabes unis, la Tunisie et le Maroc.

7.5 Dans la région de la CEI, un responsable de la coordination des Nations Unies a été recruté pour soutenir la collaboration de l'UIT avec les équipes de pays des Nations Unies et les coordonnateurs résidents dans les pays concernés, ainsi qu'avec les commissions économiques des Nations Unies. L'UIT a ainsi pu devenir membre des équipes de pays des Nations Unies au Belarus, au Kazakhstan, au Kirghizistan, en Fédération de Russie et en Ouzbékistan, et renforcer sa communication avec les coordonnateurs résidents en Azerbaïdjan et au Turkménistan. L'UIT appuie les équipes de pays dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre des plans-cadres de coopération et réalise des contributions pour la plate-forme UN INFO et les analyses communes de pays. La collaboration avec le système des Nations Unies dans les pays de la région de la CEI a permis de promouvoir les activités de l'UIT, de mettre au point de nouveaux partenariats avec les organismes des Nations Unies sur le terrain pour l'exécution des programmes de l'UIT sur des sujets comme la connectivité des écoles, les statistiques, l'inclusion numérique des femmes et des jeunes, la protection des enfants en ligne, le fossé numérique hommes‑femmes, les villes intelligentes et durables et d'autres sujets, et d'accroître la visibilité de l'UIT en s'appuyant sur la présence en ligne du système des Nations Unies. Une coopération est aussi intervenue avec la Commission économique pour l'Europe (CEE) et la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP). Aux côtés du Bureau de l'UIT pour la région Europe et de la CEE, le Bureau régional de l'UIT pour la CEI codirige des activités de coordination du Groupe des Nations Unies sur la transformation numérique pour l'Europe et l'Asie centrale.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_